


62

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XV^e Volume.
N^o 6. — Juin 1893.



EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE PAYEN — TH. NOUVIAN, SUCCESSEUR
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1893

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président* — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Secrétaire pour l'Apiculture.	Hardret.
Trésorier	Choquet (Jules)
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier. Simon Compiègne. Delmont. Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salot, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
CREIL. — *Président* : M. Pauquet. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Richard-Mallet. *Délégués* : MM. Coutard père et Notaire.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAULOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Gréler. *Vice-Secrétaire* : M. Lebrun. *Trésorier* : M. Lefebvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Bellot.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Sec.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

CONCOURS TRIMESTRIEL

DU DIMANCHE 6 AOUT 1893

LÉGUMES, FLEURS ET FRUITS

Des médailles de vermeil et d'argent seront mises à la disposition du Jury.

Les Sociétaires désirant y prendre part sont priés d'en informer M. le Secrétaire-Général.

Un autre Concours aura lieu le premier Dimanche de Novembre.

Nous rappelons que des Visites de Jardins pourront être faites pendant l'année 1893, chez les Membres de la Société qui en feront la demande.

S'adresser à MM. les Présidents des Sections, ou au Secrétaire-Général.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 JUIN 1893.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Est admis membre de la Société :

M. LEBLOND (Félix), propriétaire, rue des Jardiniers, à Senlis.

XV^e VOLUME. — N^o 6. — JUIN 1893.

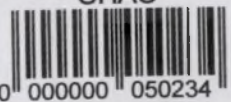


Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice :

9497
5073

SHAS



Sont présentés :

Madame PAYEN, à Senlis ;

MM. BONNEFIS, id.

LÉON SAGNY, id.

M. Lepetit, propriétaire, ayant demandé le 24 avril dernier, que le Bureau voulût bien visiter son jardin, M. le Président dépose un rapport qui sera inséré au présent Bulletin.

En termes émus, M. le Président annonce quelle nouvelle perte vient de frapper la Société, par suite du décès de M^{me} veuve Chartier, et il rappelle quelle a été la vie de bonté et de charité de notre regrettée Sociétaire.

L'Assemblée tout entière s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

Sont déposés sur le bureau :

Les catalogues de MM. Dupanloup et C^{ie} (Chrysantèmes), — Schmidt, à Lyon, — Schloësing frères, à Marseille, — Léon Carnet, au Mesnil-Amelot.

Journal de l'Horticulture française, de MM. Cunin, père et fils.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. le Ministre d'Agriculture, sur le Rapport annuel.

Une note de M. Frigault, sur *la Culture de l'Oignon blanc* (Voir au Bulletin).

Sur le rapport de M. le Secrétaire-Général-Adjoint, l'assemblée approuve les résolutions proposées par le Conseil d'administration, desquelles il résulte :

1° Qu'une indemnité de 2 fr. sera accordée pour les paillasons nouvellement apportés au jardin ;

2° Les fonds nécessaires pour l'achat de prix à décerner, à la suite des concours cantonaux, entre les élèves des écoles primaires, sont votés.

M. le Président est prié de vouloir bien s'entendre avec M. l'Inspecteur, pour tout ce qui concerne ces concours.

M. Sylvain Berger, agissant au nom de la Section de Creil, présente quelques observations.

M. le Secrétaire-Général est chargé de donner satisfaction à la Section de Creil.

M. Thirion fait le rapport mensuel sur les expériences d'engrais chimiques au jardin.

M. Berger annonce que lui-même suit attentivement les résultats obtenus par les engrais humains de M. Gomot.

M. Hardret fait une lecture intéressante sur l'apiculture.

M. le Professeur recommande la greffe des boutons à fruits.

« Depuis deux ans, dit-il, j'ai remarqué que les boutons à fleurs greffés ont résisté aux gelées, même en plein vent, tandis que les propres boutons de l'arbre gelaient. »

M. Berger appuie cette assertion.

M. Pecquet, qui depuis si longtemps pratique cette opération, ajoute que sur un poirier Sterckmann, les fleurs ont gelé, tandis que les boutons greffés ont résisté.

M. Pecquet veut bien nous promettre une note sur ce sujet.

La séance est levée à quatre heures, après le tirage de la tombola.

Apports en séance :

M. CHÉRET, jardinier chez M. Thirion : Choux nantais, Romaine ballon, Laitue d'Alger, Navet de Milan, Cerfeuil bulbeux, Carotte grelot, Carotte nantaise demi-longue, Pommes de terre Victor et Earley rose, Melon sucrin de Senlis. — *Mention très honorable.*

M. FRIGAULT présente un magnifique navet demi-long, poussé dans un mauvais terrain. Le fait de cette belle végétation est attribuée au semis fait dans une terre neuve.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Creil.

SÉANCE DU 26 MARS 1893.

(Omise au Bulletin de Mai).

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT DU BUREAU CENTRAL.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

Sont présents à l'ouverture de la séance : MM. Pauquet, maire de Creil ; Coquatrix, Pichon, Thuillot aîné, Thuillot jeune, Richard-Mallet, Léonard, Lirondelle, Coutard père, Coutard fils, Barré, et Lozet, professeur.

M. Thirion exprime les regrets de l'assemblée de la détermination qu'a prise M. Somasco, de renoncer aux fonctions de Président de la Section ; il invite ensuite les membres présents à élire un nouveau Bureau.

Sont élus au premier tour de scrutin :

<i>Président</i>	MM. PAUQUET, maire.
<i>Vice-Présidents</i>	COQUATRIX et PICHON.
<i>Secrétaire</i>	A. THUILLOT.
<i>Vice-Secrétaire</i>	E. THUILLOT.
<i>Trésorier</i>	RICHARD-MALLET.
<i>Délégués</i>	COUTARD père et NOTAIRE.

Les élections terminées, M. le Président Thirion invite le nouveau Bureau à prendre possession de ses fonctions, et cède la présidence à M. Pauquet, le nouveau Président.

M. Pauquet, au nom du Bureau tout entier, remercie les membres de l'honneur qui leur est fait, et, personnellement, il s'engage à apporter à ses fonctions tout le concours et le dévouement nécessaires pour maintenir la Section creilloise au rang qui lui appartient. (Applaudissements unanimes.)

En raison de l'heure avancée, la leçon du Professeur est remise à la séance prochaine.

La séance est levée à six heures.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 11 JUIN 1893. — PRÉSIDENCE DE M. CLUET.

Sont présents : MM. Poulet, Fasquelle, Choron, Courson, Vincent (de Crépy), Vincent (de Néry), Bretonne, Pillan, Gacongne, Bouteille, Leuillier, Fournival, Vimeux et Caboïs.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Lozet, professeur, a traité, au cours de sa Conférence, les questions suivantes :

- 1° La Greffe en écusson à œil poussant et à œil dormant ;
- 2° La Culture de l'Œillet ;
- 3° La Contreplantation.

La Commission spéciale a ensuite statué sur les apports suivants, faits en séance :

4^{er} Apport. — Un lot composé de : Romaine blonde maraîchère, Laitue Quatre-Saisons, Laitue Gotte et Paresseuse, Chicorée frisée de Meaux, Pois, Carottes demi-longues, Oignons, Ails, Echalottes, Choux Cœur-de-Bœuf et Nantais, Pommes de terre, Estragon.

2° Apport. — Un lot comprenant : Laitues variées, Trocadéro, Blonde de Versailles, Merveille Quatre-Saisons, Triomphe de l'Exposition ; Romaine rouge ; Chicorée Reine-d'Hiver ; Choux Express ; Oignons repiqués ; Pommes de terre variées, Victor Blanchard, Eiffel, Quarantaine de la Halle ; Navets de Milan ; Fèves de Séville ; Pois variés, Eclair, Merveille d'Amérique, Nain, Abondance, Téléphone, Serpette d'Auvergne ; Pensées Anglaises (19 variétés).

3° Apport. — Un lot comprenant : Deux Melons Cantaloup ; Flageolets d'Etampes ; Roses variées, Souvenir de la Malmaison, Gloire de Dijon, Hymne forestier, Béranger, Comte de Rougemont, Mousseuse rouge, Rouge demi-double à feuille de chêne, Jaune double ; Campanule ; Giroflée rose Quarantaine ; Verveine bleue ; Œillet double ; Pélargonium zonal.

Le premier lot a été réclamé par M. VINCENT, de Néry ;

le second, par M. CHORON, de Séry, et le troisième, par M. VINCENT, de Crépy.

Il a été attribué à chacun de ces lots une *mention honorable*.

La séance est levée à quatre heures.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 29 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. HARDY, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents au bureau : MM. Hardy, vice-président; Grélez, secrétaire; Garnotel, membre; Lozet, professeur.

Sont admis membres de la Section :

MM. CRESSIN, propriétaire à Nanteuil.

PREVOST, propriétaire à Nanteuil.

RABOT, géomètre à Nanteuil.

Une *mention très honorable avec félicitations* est accordée à M. GARNOTEL, pour un magnifique lot de Légumes de saison.

La séance est levée après le tirage de la tombola.

VISITE DU JARDIN

de M. Lepetit, propriétaire à Senlis.

Sur la demande de notre collègue, M. Lepetit, le Bureau de la Société, délégué par l'Assemblée générale du 7 mai dernier, s'est réuni le mardi suivant pour procéder à la visite de son jardin.

M. Lepetit nous a déclaré tout d'abord qu'il n'aspirait à aucune récompense; que, simple amateur, il ne revendiquait même pas le mérite de l'exécution matérielle, mais qu'il croyait pourtant que la direction donnée à ses modestes plantations pouvait montrer un modèle trop peu usité de ce

que pouvait être un petit jardin de ville, au double point de vue de l'agrément et de l'utilité.

L'utilité n'est pas, en général, ce que l'on cherche dans ces conditions; souvent étroit, presque toujours abrité, mais de trop près, par des constructions voisines, le jardin de ville ne se prête guère à la production des légumes; un gazon, quelques fleurs, un peu d'ombre en été, voilà à peu près à quoi se réduisent les prétentions du propriétaire. M. Lepetit nous a montré qu'on pouvait, sans grande difficulté, se montrer plus exigeant.

Son jardin est assez long, mais n'a pas plus de largeur que la maison d'habitation. Y établir une petite pelouse, l'entourer d'une allée circulaire, la traverser par un ou deux sentiers qui la prennent en écharpe, boiser les intersections des allées, couvrir les murs d'une verdure quelconque, enfin garnir de fleurs les espaces libres qui n'occupent ni la pelouse, ni les massifs, tel est le plan qui se présentera à l'esprit de la plupart des jardiniers que l'on chargera de la création de ce jardin.

Et tel est bien en effet le plan réalisé chez notre collègue, avec ces différences que nous avons vivement approuvées et que nous nous empresserons de signaler : la verdure qui cache les murs est fournie par des vignes, des pêchers, des poiriers tardifs; les massifs se composent de poiriers et pommiers, entremêlés et bordés de rosiers; les arbres de jet isolés sur la pelouse sont des cerisiers, des abricotiers, des pruniers; de grosses fraises américaines disputent aux géraniums et aux bégonias les espaces libres.

Le jardin est fleuri, parfumé à plaisir; l'ombre nécessaire n'y fait pas défaut; favorisés par l'abri des constructions voisines, les arbres à fruits donnent des récoltes régulières; l'aspect est d'un jardin d'agrément, et le produit d'un jardin de rapport. C'est cette heureuse combinaison que nous félicitons et remercions M. Lepetit de nous avoir montrée, et que nous croyons utile à faire connaître à tous ceux qui, dans un petit jardin, voudraient unir l'agréable à l'utile.

CULTURE DE L'OIGNON BLANC

à l'automne, sous le climat de Paris.

La culture de l'oignon blanc n'est pas bien difficile, mais cependant il y a, comme dans d'autres cultures, des remarques à faire, peut-être pas nouvelles, mais non sans importance. Tous les praticiens savent que l'oignon doit être repiqué à fleur de terre; à ce sujet, il y a, à mon point de vue, deux inconvénients: si l'hiver est humide, on a la chance de voir tous les plants culbutés par les vers; si l'hiver est rigoureux, on est sûr, si on n'abrite pas ses plants, de les voir tous gelés. Pour obvier à ces inconvénients, en 1892, j'ai repiqué de l'oignon de 6 à 8 centimètres de profondeur, et, au mois de mars dernier, j'ai relevé mon plant à fleur de terre, sans le déraciner complètement. De cette façon j'ai obtenu de beaux oignons, sans en perdre aucun.

GORDIEN FRIGAULT.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Destruction du Tiquet. — On cherche depuis longtemps un moyen de détruire le puceron, connu sous le nom de tiquet, et dont les ravages sur nos légumes de la famille des crucifères: choux, navets, radis, moutarde, etc., font, dans certaines années, le désespoir des jardiniers et des maraîchers.

Après plusieurs expériences, je suis parvenu à trouver un moyen de destruction; le voici: Vous faites dissoudre 1 kilog. de chaux vive et 1 kilog. de sulfate de cuivre dans 120 litres d'eau; la chaux empêche le sulfate de brûler les plantes; puis, à l'aide d'un bon pulvérisateur (je me sers du système Besnard), vous répandez la solution sur les plantes, de préférence le soir, quand elles sont sèches et par un temps sec. Au bout de vingt-quatre heures, on peut arroser comme

à l'ordinaire. Si la première opération n'est pas suffisante, on peut en faire une seconde sans inconvénient.

Il faut sulfater les jeunes plants dès qu'ils sont sortis de terre et qu'ils ont poussé les premières feuilles, car c'est à ce moment-là que l'insecte est le plus redoutable; ici, plusieurs opérations sont nécessaires; au fur et à mesure que les feuilles se développent, elles sont envahies par le puceron.

Par ce procédé, j'ai préservé ainsi cette année, malgré la sécheresse et les chaleurs excessives, qui sont toujours favorables à l'éclosion des insectes, mes plants de choux, mes carrés de radis, de navets, etc., dont la feuille est restée verte et fraîche, et qui auraient infailliblement dépéri si je ne les avais pas traités.

La même expérience a réussi sur le puceron bleu qui reste fixé sur les crucifères cultivés comme porte-graines, lequel vit au détriment de la plante, nuit à son développement et, par suite, à la graine; mais, pour arriver à la destruction complète de ce coléoptère, j'ai dû répéter l'opération quatre fois. Je m'en suis servi également avec succès contre la larve de l'insecte, qui dévore la jeune oseille, et qu'on désigne vulgairement sous le nom de lirette ou simplement de bête à oseille.

Je dois dire en terminant que le sulfate de cuivre étant un poison par lui-même, il serait dangereux d'en faire usage pour les légumes qui ont atteint leur entier développement, tels que choux pommés, choux-fleurs, oseille, etc.; ce traitement est surtout destiné aux jeunes plants, dont les feuilles sont renouvelées, et qui sont aussi le plus attaqués.

PLIQUE, maraîcher.

(*Annales de la Société horticole, vigneronne, etc., de l'Aube.*)

*
* *

L'Anthonome du Poirier. — M. J. Lochot fait part à l'assemblée des premiers résultats obtenus, relativement aux recherches qu'il a entreprises sur les mœurs de l'Anthonome du poirier (*Anthonomus piri*). Il s'agissait de savoir exacte-

ment si la femelle déposait ses œufs en automne ou au printemps. Pour cela, dans le courant de décembre, ayant récolté une certaine quantité de boutons, plusieurs furent examinés à l'aide d'un assez fort grossissement et révélèrent la présence de petites larves. Un certain nombre de boutons furent mis en serre chaude, à l'humidité, de façon à hâter leur développement; après être restés de quinze jours à trois semaines dans ces conditions, une faible partie des boutons commençait à s'épanouir; ceux sur lesquels il n'apparaissait pas trace de végétation furent ouverts et on put voir qu'ils contenaient tous une larve déjà bien avancée.

Il n'est donc plus permis de douter que la ponte de l'Anthonyme du Poirier a lieu en automne, contrairement à l'espèce qui attaque le Pommier, dont la ponte a lieu au printemps.

Reste à bien déterminer le développement, la marche de l'insecte pendant la belle saison : c'est ce que je me propose de faire, heureux si quelques lecteurs veulent bien y joindre leurs observations personnelles.

(Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or.)

*
* *

Destruction du Kermès du Rosier. — M. E. Ragot, après avoir employé sans succès plusieurs remèdes pour détruire cet insecte, eut l'idée d'user d'engrais minéral; ayant à sa disposition du superphosphate minéral, il en mit 2 kilog. dans un seau d'eau; il remua bien le tout et aspergea ses rosiers de façon à atteindre toutes les branches, aussi bien en dessus qu'en dessous. Aussitôt cette aspersion, il examina ces insectes et constata avec joie que tous ces hôtes incommodes étaient tous morts et que leurs carapaces étaient remplies d'engrais par eux absorbé. Il n'a pas constaté depuis qu'un seul de ces insectes fut resté vivant. Il fit voir ce résultat à quelques jardiniers qui trouvèrent le procédé bon et peu onéreux, puisque cette expérience n'a coûté que 12 centimes et cinq minutes de temps passé.

(Bulletin de la Société centrale d'Horticult. de la Seine-Inf.)

APICULTURE

Instructions pour les Commencants.

(Suite, voir le Bulletin d'avril).

ÉTÉ

10° La récolte de miel ne dure que quelques jours, quelques semaines au plus; c'est pour cela qu'il faut être prêt à la recevoir. Fauchez pendant que le soleil brille.

11° Une livre de miel en rayon placée dans une boîte propre vaut autant que deux malproprement arrangées et est une recommandation pour l'apiculteur.

12° Si vous produisez du miel en rayon pour votre usage seulement, vous aurez plus de profit en le faisant mettre par les abeilles dans de grands cadres de surplus de 13 centimètres de hauteur et ayant toute la longueur de la ruche. Si vous en produisez pour la vente, il vaut mieux employer des sections d'une livre.

13° Si vous produisez du miel à extraire, afin de pouvoir rendre aux abeilles les rayons après les avoir vidés pour qu'elles les remplissent, vous récolterez plus de deux fois autant de miel, dès que vous aurez assez de rayons vides pour que les abeilles ne soient pas arrêtées dans leur travail faute de place. Souvenez-vous que les vieux rayons, même âgés de vingt ans, sont encore bons pour loger la ponte et la récolte.

14° Il est avantageux de se procurer un extracteur, même quand on ne possède que quatre colonies d'abeilles.

On ne doit extraire qu'après que les abeilles ont fini de récolter, si on veut avoir du miel qui ne soit pas aqueux et qui n'aigrisse pas. Donnez aux abeilles le temps de le mûrir, en les tenant occupées au moyen d'un logement suffisant entièrement garni de rayons.

15° Quand les abeilles font la barbe devant leur ruche,

c'est qu'elles ne s'y trouvent pas à leur aise ou bien c'est qu'elles y sont trop à l'étroit. Il faut leur donner plus d'air, plus d'ombrage ou plus de place, suivant leurs besoins.

16° Quand vous mettez un essaim dans une ruche, remplissez-la entièrement de rayons d'ouvrières ou de cire gaufrée, si vous le pouvez; sinon n'y mettez que des bandes de rayons étroites pour servir de guides; mais ne mettez pas l'essaim dans une ruche remplie de rayons en partie seulement, car les abeilles bâtiraient une grande quantité de rayons de mâles dans l'espace vide.

17° Si vous donnez à vos abeilles une bonne provision de rayons vides avant le commencement de la récolte et si vous ne les laissez pas manquer de place, elles essaieront rarement. Mais si vous les laissez en foule trop serrée elles gagneront la fièvre d'essaimage et rien ne pourra les empêcher d'essaimer.

18° Si vous faites des essaims artificiels, élevez vos reines et vos mâles avec du couvain de vos meilleures colonies.

19° Une ruche orpheline élèvera des reines immédiatement si elle a des larves de moins de trois jours et ces reines écloreont dix à douze jours après.

20° La vieille reine d'une ruche part toujours avec le premier essaim, à moins qu'elle soit incapable de voler.

21° Ne faites qu'un nombre limité d'essaims, mais faites-les forts et de bonne heure dans la saison. Les essaims naturels qui sont tardifs doivent être remis dans la ruche dont ils sont sortis, environ vingt-quatre heures après qu'on les a recueillis.

22° Les colonies dont les abeilles travaillent habituellement sur le trèfle rouge doivent être choisies comme reproductrices, plutôt que les autres, les trompes de leurs ouvrières étant évidemment plus longues.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.

Leçons d'Horticulture.

JUILLET 1893.

ARBORICULTURE :

Greffe en approche. — Récolte et conservation des fruits.

FLORICULTURE :

*Soins à donner aux corbeilles et plates-bandes
après la plantation.*

<i>Senlis :</i>	Dimanche 2, au jardin, après la séance.
<i>Vineuil :</i>	Jeudi 6, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 9, à 2 heures de l'après-midi, à l'École des Garçons.
<i>Gouvieux :</i>	Jeudi 13, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 16, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Naze, propriétaire.
<i>Belz :</i>	Jeudi 20, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Pont-Ste-Maxence :</i>	Dimanche 23, à 10 heures du matin, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Dimanche 23, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
<i>Barbery :</i>	Jeudi 27, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Dimanche 30, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.